



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

revenus fonciers

Question écrite n° 14367

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dispositif d'amortissement destiné aux investisseurs. En juin 1999, le dispositif d'amortissement destiné aux investisseurs appelé « loi Périssol » doit disparaître. Dans le cadre des nombreuses initiatives engagées par le Gouvernement en faveur de la construction, quel dispositif incitatif à l'investissement immobilier est-il envisagé de mettre en place ? Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'il est prêt à prendre sur le plan législatif ou réglementaire afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

Le régime de la déduction au titre de l'amortissement, mis en place pour une période de trois ans, du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1998, constitue un dispositif coûteux et qui accentue les inégalités entre les contribuables. Cela étant, afin d'éviter une chute brutale des mises en chantier et les conséquences qui en résulteraient sur la croissance et sur l'emploi, le Gouvernement a donné son accord lors de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier à une extinction plus progressive de ce dispositif. Cette mesure, qui a été adoptée par le Parlement, concerne les logements pour lesquels un permis de construire a été accordé avant le 1er janvier 1999, acquis neufs ou en état futur d'achèvement entre cette date et le 31 août 1999 et dont la construction est achevée avant le 1er janvier 2001. Cette mesure transitoire sera suivie, avant la fin de l'année, de la définition d'une nouvelle politique de soutien à l'investissement locatif, durable et équilibrée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14367

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2605

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3907